



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

Province de Québec
Comté de Beauce-Nord
MRC de La Nouvelle-Beauce
Le 16 août 2021

Procès-verbal de correction conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) qui autorise le secrétaire-trésorier à apporter une correction à la résolution numéro 16056-04-2021 de la MRC de La Nouvelle-Beauce, puisqu'une erreur apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

La correction est la suivante :

Au paragraphe suivant le « EN CONSÉQUENCE », il est inscrit :

« avec les représentants du service GMR de la MRC de La Nouvelle-Beauce. »

Or, on devrait lire :

« avec les représentants du service GMR de la MRC de Bellechasse. »

J'ai dûment modifié la résolution numéro 16056-04-2021 en conséquence.

Le présent procès-verbal de correction entre en vigueur à compter de sa signature.

Avis de correction donné à Vallée-Jonction, le 16 août 2021.

Signé à Vallée-Jonction ce 16 août 2021

Mario Caron
Directeur général
et secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

